

LE POIGNARD MALAIS

I

—Vous êtes bien pressé, monsieur Gambard. Asseyez-vous encore quelques instants.

—C'est qu'il va être dix heures, monsieur Moutier.

—Eh bien! le marché ne finit qu'à midi. Vous avec le temps d'y arriver.

—Oui, monsieur Moutier; mais j'ai donné rendez-vous à ma femme devant le marchand d'étoffes et de coupons.

—Oh bien! alors, si elle est là, à marchander de la toile ou du drap, elle ne s'impatientera pas. J'aurais bien voulu que vous ne quittiez pas d'ici sans voir mon fils.

—C'est vrai qu'il est revenu de Paris, votre garçon. Vous êtes content? Il a bien terminé ses études de doctorat?

—Oui, le voilà docteur en droit. Sa mère est contente. Moi, c'est autre chose. Je le trouve un peu trop Parisien, ce petit garçon-là. Il était là-bas à faire son droit, avec des artistes. Il a maintenant toutes sortes de conversations qui ne me vont pas. Il vous sert des raisonnements sur l'honnêteté, sur la propriété, sur la justice...

Hier, à table, ce n'aurait pas été mon gamin qui disait ça, que j'aurais pris la porte. Lui, je me suis retenu simplement de lui envoyer une paire de gifles. Et puis, je ne sais pas s'il a gardé quelque liaison à Paris. Mais il me dépense trop d'argent. Je lui en donne constamment, et il est tout le temps après sa mère pour en avoir...

Il se couche très tard, et c'est toute une histoire, le matin, pour que monsieur consente à se lever. Ah! non, non! ce n'est pas des manières. S'il veut réussir au barreau, il faudra qu'il prenne un autre chemin.

—Je croyais que vous vouliez en faire un magistrat!

—Il dit que non pour le moment. Nous attendons que ça lui plaise.

—Vous savez que le fils Mégnin est revenu ici comme juge d'instruction.

—Je le sais. C'est un camarade à mon fils. Lui, il paraît que c'est un garçon si sérieux!

—Le fils Mégnin? Il ferait condamner son père. Ce n'est pas avec lui qu'on étoufferait un scandale, comme celui du collègue, l'an dernier... Oh! diable! monsieur Moutier, dix heures un quart! Il faut que je m'en aille, mon bon... Tiens! vous avez là une jolie panoplie!

—Pas mal. Mais celle que j'ai en bas, dans mon antichambre, est plus intéressante. Je vais descendre avec vous pour vous la montrer. Et je vous montrerai mon poignard malais, que j'ai depuis deux jours. Figurez-vous qu'il a passé ici — voyons, c'était avant-hier — une espèce de marin de je ne sais quel pays, qui avait avec lui toutes sortes de curiosités des pays exotiques. Je lui ai acheté une arme qui s'appelait poignard malais. Est-ce un vrai poignard malais? je n'en sais rien; en tout cas, c'est un outil curieux. J'avais déjà vu ça dans un livre; mais je ne sais pas que ça existait vraiment. Quand le poignard est dans la plaie, on presse un ressort. Alors la lame se sépare en plusieurs parties. Et, quand on retire l'arme, ça fait une horrible blessure en forme de croix... Attention aux dernières marches, l'antichambre est tellement sombre. Mais la panoplie est près de la fenêtre... Tiens!

—Qu'est-ce qu'il y a?

—Eh bien! elle est forte, celle-là!

—Qu'est-ce que c'est?

—Mon poignard malais qui n'y est plus! Qui est-ce qui a pu l'ôter de là? Oh! il va falloir éclaircir ça!

—Regardez s'il n'est pas par terre, monsieur Moutier. Les clous qui le tenaient sont peut-être tombés?

—Non; les clous tiennent bon, et il n'y a rien par terre. Oh! oh! Je vais éclaircir ça!

—Je vous laisse, monsieur Moutier.

—A tantôt, monsieur Gambard... Justine... Justine!... Tiens, c'est vous Clémence? Où est donc Justine?

—Justine n'est pas là, monsieur. Elle est au fond du jardin, avec madame. Moi, j'arrive du marché!

—Mais qu'est-ce que vous avez, Clémence? Vous paraissez toute bouleversée!

—Il y a de quoi, monsieur! Il est arrivé un malheur affreux. La vieille dame du château que monsieur connaît...

—Eh bien?

—Elle a été assassinée dans son parc, hier soir, vers neuf heures. Son jardinier a entendu un cri. Et quand, il est arrivé, la tuée, mais ça doit être un bandit effrayant... Figurez-vous, monsieur, qu'elle avait là, sur la poitrine, une plaie qui forçait la croix... Qu'est-ce que monsieur a?

—Rien. C'est la mort de cette dame... Ça m'a fait un coup... Est-ce que madame sait?

—Pas encore, monsieur.

—Ne lui dites rien. Ça l'émotionnerait.

—Et puis madame est déjà ennuyée... Je ne sais pas si je fais bien de le dire à monsieur. M. Lucien...

—Eh bien! quoi! M. Lucien?

—Il n'est pas rentré coucher cette nuit. Mais qu'est-ce que monsieur a donc?

—Je ne sais pas... J'ai mal au cœur. Depuis ce matin... depuis hier... je suis comme ça.

—Monsieur fera bien de monter dans sa chambre.

—Oui, je vais y aller.

—Je vais vous aider à monter l'escalier.

—Non, non. Laissez donc.

—Si, si. Monsieur ne tient pas debout. Voilà... Là... Voilà... Que monsieur s'assoie bien sur son grand fauteuil... Monsieur se sent mieux?

—Oui, oui.

—Je suis sûre que c'est de Pennui qu'a monsieur, rapport à M. Lucien qui découvre.

—Mais non, c'est absurde. J'ai mal depuis hier.

—Je vais prévenir madame.

—Non, non, laissez-la!

II

—Voilà madame, justement. Madame, c'est monsieur qui n'est pas bien!

—Mais non, je n'ai rien! Qu'est-ce qu'elle raconte?... Allez... Allez à votre cuisine.

—Madame, j'ai dit à monsieur de M. Lucien...

—Qui est-ce qui vous avait priée de dire ça? Allez... Et mêlez-vous de ce qui vous regarde... Allez!... Elle est insupportable. Elle t'a dit de Lucien?

—Oui... Et c'est ça qui m'ennuie un peu. J'étais déjà mal à mon aise.

—Moi, ce n'est pas parce qu'il ne rentre pas que je suis ennuyée... Un garçon de son âge... Mais je t'avoue qu'il a des manières mystérieuses qui m'inquiètent... Si je te disais qu'il y a deux minutes, il est rentré avec précaution. J'étais dans l'antichambre. Je rangeais des choses dans le petit recoin qui est sous l'escalier. Il ne m'a pas vue, dans l'ombre. Mais je l'ai vu qui s'approchait de la panoplie et qui raccrochait quelque chose à un clou... Mais qu'est-ce que tu as encore, Edouard? Tu es blanc comme de la cire!

—Rien, rien... Mon malaise de tout à l'heure... Ça me reprend... Va-t'en... Je préfère que tu me laisses seul...

—Par exemple!... Je vais te laisser seul quand tu n'es pas bien!

—Ce n'est rien, je te dis. Je suis énérvé. Et de sentir qu'on s'occupe de moi, ça m'agace, ça me fait mal... Va-t'en, ma petite, je t'en prie...

—Oh! tu me fais de la peine, Edouard! Mais, qu'est-ce que vous voulez encore, Clémence?

—C'est quelqu'un qui demande après monsieur.

—Puisqu'on vous dit que monsieur n'est pas bien.

—C'est M. Mégnin, le juge...

—Dites que monsieur est souffrant... Je vais voir ce qu'il te veut.

—Non, non. Faites-le monter ici... Vous entendez, Clémence? Allez... Et toi, laisse-nous!

—Comme tu parles!...

—Pardonne-moi... Je t'en prie, laisse-nous. Il a peut-être quelque renseignement confidentiel à me demander... Ça pourrait le gêner de parler devant toi.

—Oh! je ne sais pas ce que tu as, Edouard... Tu me fais peur... Entrez, monsieur Mégnin. Je vous laisse avec mon mari... A tout à l'heure.

—Monsieur Mégnin, j'ai préféré, n'est-ce pas? qu'elle ne soit pas là...

—Vous avez déjà vu votre fils, monsieur Moutier?

—...Pas encore.

—Mais vous êtes au courant de l'assassinat du château?

—...Oui.

—Toute la ville le sait déjà. C'est extraordinaire comme tout se divulgue... Alors, votre fils ne vous a rien dit?...

—...Non.

—Il m'a été d'un grand secours dans cette affaire-là. Nous avions dîné ensemble, et nous étions au théâtre, quand on est venu me chercher... Mais qu'est-ce que vous avez? Vous n'êtes pas bien?... Vous me regardez d'un air effaré?...

—Je vous demande pardon... Je ne sais pas si j'ai bien entendu... Je suis comme étourdi... Les paroles dansent... Vous me dites bien que vous avez passé toute la soirée d'hier avec mon fils?

—Mais oui. Quand on est venu me chercher, il m'a accompagné au château. En voyant la blessure, il s'est écrié: "Voilà une blessure qui a été faite avec un poignard malais. Mon père a une arme pareille dans sa panoplie..." Il est alors venu chercher cette arme ici, avec beaucoup de précautions. Il ne voulait pas vous réveiller. Et, surtout, il craignait de vous émotonner en vous apprenant brus-

quement cette histoire sinistre. Il m'a donné le signalement du marin qui vous avait vendu ce singulier poignard, et qui devait en avoir sur lui d'autres semblables. Cet homme a été arrêté, tout à l'heure, à trois lieues d'ici. Il a fait des aveux complets; mais j'avais besoin de votre déposition... Voilà votre fils... Moutier, votre père est au courant... Il est un peu souffrant, votre papa!

—Non, ce n'est rien... C'est de l'énerverment... Je vous demande pardon de pleurer comme ça. C'est de l'énerverment.

—Mais, qu'est-ce que tu as, papa?

—Rien, que je te dis... Embrasse-moi, mon petit garçon.

TRISTAN BERNARD.

AVIS est donné au public qu'en vertu de l'Acte des Compagnies 1902, il a été délivré, sous le Sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des Lettres Patentes en date du 12 octobre constituant en corporation Archibald de Lery Macdonald, gentilhomme, du village de Rigaud, dans la province de Québec; Henri Alexandre Abdon Brault, notaire; Jacques Brault, agent; Tancrede Mongenais, agent; Auguste Rinfret, avocat, tous de la ville de Montréal dans la province de Québec, pour les fins suivantes:

(a) Pour acheter et vendre des grains et des céréales de toutes espèces et pour manufacturer, vendre et acheter de la farine et des autres aliments manufacturés avec des grains et des céréales et bâtir, acheter, louer et opérer des moulins, des élévateurs, des bâtisses pour la production et mettre en entrepôts les grains et céréales et tous les produits qui peuvent en être manufacturés, pour acheter, vendre et commercer dans les produits des moulins et manufactures de grains et céréales en tout état.

(b) Faire le commerce de marchands de bois et de propriétaires de scieries, de moulins à pulpe et à pâte à papier et de moulins à papier et manufacturer, vendre, acheter et exploiter tous les produits de ces moulins.

(c) Etablir, posséder et exploiter des moulins pour carder la laine et autres produits semblables et finir les étoffes.

(d) Produire de l'électricité pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice requis pour les fins de la Compagnie et construire et entretenir tous travaux, stations, engins et les machines et appareils nécessaires à la production et à la distribution de l'électricité avec le droit de vendre le surplus de l'électricité dont la Compagnie ne se servira pas pour son commerce ou en disposer en toute autre manière — pourvu que ce droit soit sujet à toutes les lois provinciales et à tous règlements municipaux adoptés sur ce sujet lorsque la Compagnie l'exercera en dehors de ses propriétés.

(e) Pour faire des demandes, acheter ou acquérir de quelque manière tout brevet d'invention ou invention, marques de commerce, droits d'auteur ou privilèges semblables relatifs aux affaires de la Compagnie et vendre et disposer de ces choses comme il sera jugé à propos.

(f) Etablir des agences pour toutes les lignes d'affaires de cette Compagnie et avoir des agences dans chacune de ces lignes.

(g) Se fusionner avec toute personne ou personnes ou compagnie exerçant une industrie de même nature, disposer de tout l'actif de cette compagnie sujet aux dispositions de l'Acte des Compagnies 1902; acheter et acquérir toute industrie de même nature et les payer en deniers, obligations ou actions acquittées de cette Compagnie.

(h) Acquérir par achat, loyer ou autrement détenir les propriétés mobilières et immobilières qui pourraient être jugées nécessaires pour les fins de l'industrie de la Compagnie et les exploiter, tels que fabriques, magasins, entrepôts et maisons de pension.

(i) Acheter pour la somme de \$50,000 ou moins, comme il sera convenu, la propriété suivante: un moulin à farine, à carder, à scier le bois, etc., étant le numéro 98 des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Vaudreuil pour le village incorporé de Rigaud, avec ses dépendances, clientèle, chaldans, marques de commerce et tous ses accessoires et d'en payer le prix en tout ou en partie en obligations, débentures ou actions acquittées de cette Compagnie.

La Compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "La Compagnie des Moulins de Rigaud" à responsabilité limitée, avec un capital de cent cinquante mille piastres divisé en mille cinq cents actions de cent piastres chacune, et le bureau-chef de ladite Compagnie sera au village de Rigaud, dans la province de Québec.

Daté au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 12e jour d'octobre 1906.

R. W. SCOTT,
A. L. RINFRET, Secrétaire d'Etat.
118 rue St Jacques.



Le Bœuf Salé de Clark

Du beau boeuf bien salé et dont on a enlevé les os et le gras superflu.

Cet aliment dans une maison assure à la ménagère un repas excellent et toujours prêt. Vous serez certainement satisfait du Boeuf Salé de Clark. Se vend en canistres de 1 et 2 livres chez les épiciers, etc.

WM. CLARK, Mfr.,
Montréal

Il y a beaucoup de confort dans un Cosy Corner

Avez-vous dans votre maison un coin inoccupé que vous aimeriez à garnir?

Si oui, permettez-nous de lui fabriquer un Cosy-Corner.

Peut-être qu'un de nos cosy-corners tout fait sera de la grandeur exacte.

Ils sont faits sous formes d'angle avec dossiers.

D'un côté, ils ont 4½ pieds et de l'autre 5 pieds.

Ils ont à un bout un appui tête, qu'on peut élever ou abaisser à n'importe lequel angle.

Les dossiers et les sièges ont des houppes biscuits, et sont rembourrés épais.

On peut recouvrir les cosy-corners avec n'importe quelle étoffe—quelques gens préfèrent les recouvrir d'étoffes aux couleurs orientales qui donnent de très jolis effets.

Les dossiers ont environ 18 pouces de haut et ont de larges tablettes qu'on peut faire servir comme d'ornements.

Prix \$27, moins 10 p. c. aux lecteurs de l'Album Universel.

RENAUD, KING & PATTERSON

Coin des rues Guy et Ste Catherine.

Pour encadrement artistique et de fantaisie

... ALLEZ CHEZ ...

Morency & Frères

346 Ste-Catherine Est, près Berri

Aussi restauration de vieux tableaux et vieux cadres, une spécialité. Miroirs dans tous les styles, écrans, chevalets fait à ordre. Dessins fournis sur demande.